



REGLEMENT

APPEL A PROJETS 2023

« Faire bouger à SQY... en route vers les JOP »

Sommaire

1	- Contexte et objectifs	2
2	- Critères d'éligibilité	3
3	- Les Lauréats	3
4	- Modalités de dépôt	4
5	- Calendrier prévisionnel	4

1 - Contexte et objectifs

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), territoire de sports et d'accueil de grands évènements sportifs, a été choisi comme site hôte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Pour accompagner cet évènement majeur, SQY souhaite mobiliser le plus grand nombre (jeunes, seniors, familles, personnes en situation de handicap..., entreprises et salariés), tout au long de l'année 2024.

Aussi, SQY déploie un **Appel à Projets « Faire bouger à SQY... en route vers les JOP »** pour soutenir les initiatives locales des acteurs associatifs, amateurs/professionnels qui contribueront à cet objectif.

Il s'agit d'initier une dynamique avec les acteurs locaux et faire perdurer ces synergies locales.

Les projets devront s'inscrire dans les axes suivants :

- **SQY, territoire de Jeux** : mobiliser les publics autour des JOP, inciter et faciliter le volontariat/bénévolat, porter les valeurs de l'Olympisme (excellence, fraternité, respect) (Exemples : expositions, conférences, olympiades, évènements autour des sites olympiques, formations secouristes...)
- **Le sport vecteur de santé et de réussite** : sensibiliser à l'activité sportive comme vecteur de réussite et de santé, rapprocher de l'activité physique et sportive ceux qui en sont le plus éloignés, participer au déploiement du parasport (Exemples : rencontres athlètes et para-athlètes, ateliers bien être, démonstrations, initiations, parcours santé...)
- **Une opportunité pour renforcer la cohésion sociale** : rassembler, mêler les publics et les disciplines (Exemples : animations sportives dans des lieux culturels, animations culturelles dans des équipements sportifs, démonstrations sportives dans des Ephaad ou ESAT...)
- **2024 année de célébrations à SQY** : irriguer le territoire d'animations ludiques, conviviales tout au long de l'année 2024, notamment à l'occasion des Journées Olympiques et Paralympiques, du relais de la flamme et au sein du Site de Célébration (Exemples : être acteurs des évènements portés par SQY dans le cadre du plan d'actions JOP : encadrement d'un atelier présentant sa discipline/son sport)

2 - Critères d'éligibilité

Le porteur de projet est obligatoirement une personne morale à but non lucratif Associations, Fondations, Coopératives... ayant son siège, ou une antenne, ou des activités déployées sur le territoire.

Les projets présentés seront instruits au regard des critères ci-après :

- Une description claire du projet avec les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et le public cible.
- Un calendrier réalisable, présentant les étapes nécessaires à la réalisation du projet.

Ces éléments seront présentés dans les champs du formulaire en ligne de l'Appel à Projets.

- Un budget prévisionnel sincère et équilibré du projet, pièce obligatoire à joindre au formulaire.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Déployés dans les Quartiers Politique de la Ville : Elancourt (Les Petits Près/7 Mares), Guyancourt (Le Pont du Routoir), La Verrière (Bois de l'Étang/Orly Parc), Maurepas (les Friches), Plaisir (Valibout), Trappes (Merisiers/Plaine de Neauphle et Jean Macé) et Magny-les-Hameaux (Le Buisson en veille active).
- Co-construits avec des partenariats locaux : association / entreprise / commerce...
- Intégrant une démarche écoresponsable (sobriété énergétique, gestion des déchets...)

Ne sont pas éligibles :

- Les activités d'ordre religieux ou culturel
- Les partis et organisations politiques
- Les demandes de subventions de fonctionnement.

3 - Les Lauréats

Une enveloppe d'un montant global de **450 000 €** est mobilisée par SQY pour soutenir les projets qui seront retenus. Le montant attribué par projet sera estimé en fonction de l'instruction technique des services et de l'avis du jury.

Ces projets pourront aussi faire l'objet d'une promotion via les outils de communication de SQY (SQY Mag, agenda de SQY, réseaux sociaux...).

4 - Modalités de dépôt

- Seuls les dossiers saisis en ligne seront étudiés.
- Le porteur de projet déposera son projet impérativement avant le 3 octobre 2023
- Le dossier devra être composé du formulaire et pièces justificatives demandées dans le formulaire.

Modalités pratiques :

- Connexion au portail des associations de SQY : associations.sqy.fr
- Remplissage du formulaire « **Appel à projet JOP** », à remplir en ligne

5 - Calendrier prévisionnel

- 5 juin 2023 : mise en ligne du formulaire
- 5 octobre 2023 : date limite de dépôt des dossiers
- Novembre 2023 : réunion du jury composé d'Elus et de techniciens de SQY
- Décembre 2023 : vote des subventions au Conseil Communautaire